

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°057/2026

OBJET : ENVIRONNEMENT : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A LA SOCIETE DE CHASSE

L'an deux mille vingt-six, le 26 du mois de juin 2026 à 09 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal.

Date de convocation du Conseil Municipal : **vendredi dix-neuf juin 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Bouabdallah LAFTAS – Céline CARDINALI - Jean-Luc CAMBRA – Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA – Romain BIANCHI – Sandrine GUGLIELMINO - David HAIKEL – Sophie ESPOSITO

PROCURATIONS : Philippe MINEUR à Alexandra RUSSO-GHIGI - Christine DECORDIER à Franck MANGIAVILLANO - Thierry VISSIAN à Sabrina DIVRY - Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Djamel ALLACHE à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Olivier KRUPPERT à Charles BEVACQUA - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sébastien PABA à Romain BIANCHI - Clorinde MARCONI à Sandrine GUGLIELMINO

ABSENT : 0

Secrétaire de séance : Angèle CASTELLANO

Monsieur Florent REYNAUD ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2313-1 du CGCT relatif aux conditions d'attributions,

Vu la loi concernant la décision d'attribution de subventions notamment ses articles L4221-1 et L4221-5 du CGCT,

Vu la demande présentée par la société de chasse,

Considérant l'avis favorable de la commission Vie associative qui s'est déroulée le 22 juin 2026,

Considérant que l'association exerce ses activités sur le territoire communal et participe à la gestion durable de la faune sauvage et des espaces naturels,

Considérant qu'elle contribue à la régulation des populations d'animaux susceptibles de provoquer des dégâts aux cultures, aux espaces forestiers ou aux propriétés privées ;

Considérant qu'elle participe à la prévention des risques liés à la présence du grand gibier, notamment en matière de sécurité routière ;

Considérant qu'elle mène des actions d'entretien et de préservation de certains milieux naturels, chemins ruraux ou espaces favorables à la biodiversité ;

Considérant qu'elle contribue à la vie associative de la commune par l'organisation d'activités et d'actions présentant un intérêt pour les habitants ;

Considérant que ces missions présentent un intérêt public local justifiant le soutien de la commune

Considérant l'intérêt de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association,

Après avoir entendu le rapport de présentation, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'attribuer une subvention de fonctionnement à titre exceptionnel à la société de chasse d'un montant de 800€ (huit cent euros)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération
- D'ajouter les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sont inscrits au Budget Primitif de la commune afférent à l'exercice 2026, section de Fonctionnement ;

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 19 Votants : 28 Absents : 0

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI

La secrétaire de séance, Angèle CASTELLANO



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29 JUIN 2026
et publication en mairie le : 29 JUIN 2026